

Assemblée Générale du BWBC

Lieu : Axisparc de Mont-Saint-Guibert

1. Accueil

Suite à la démission de l'administrateur-délégué, la présidence de l'Assemblée Générale est tenue collégalement par l'Organe d'Administration. L'accueil est effectué par Thibault Lycops qui souhaite la bienvenue à tous les membres et démarre la séance à 10h.

Thibault confirme la présence de tous les clubs, qui sont présents ou représentés, soit un total de 67 voix. La majorité est donc à 34 voix et la majorité des 2/3 à 45. La majorité est à 19 voix pour les votes jeunes.

12	Forza Uccle
20	YOOOP TIGERS JETTE
24	C.A.P.C.I.-WB
40	Flashing Femina Smash Ett
108	Sporta Brussels Volley
222	VC Moortebeek
563	Union Drogenbos VB
601	Royal U.S. Bousval
604	Imo Tubize VC
610	Limal Ottignies Smashing
802	VC Perwez
1064	Bruxelles Est VC
1251	Ancienne Volley Ball
1438	V.C. Brainois
1563	BW Nivelles Volley
1762	Royal Rixensart Volley
1899	VC Chaumont
2005	AXISGUIBERTIN
5164	Star-Ice
5214	Villers Volley
5217	Volley Club Eagles
5221	Phenix Koekelberg Volley
5223	BARBAR IXELLES VOLLEY
5224	VBC Lasne
8002	Bruxelles Capitale Loisirs
8007	Brabant Wallon Loisirs

2. Rapport d'activité

Frédéric Schmitt présente le rapport d'activité (voir slides en annexe). En résumé,

- quelques changements administratifs: mise en ordre de la comptabilité, digitalisation (utilisation d'un SharePoint), amélioration de la communication avec des adresses e-mail de l'association, modifications au Moniteur, nouveau logo, visuels et charte graphique.
- activités de la Cellule sportive et résultats de l'année.
- présentation des activités jeunes.
- Thibault Lycops explique ensuite la situation des loisirs.
- Emmanuel Bonami présente les activités de la Cellule arbitrage.

Le rapport d'activité est accepté à l'unanimité.

3. Intermède : quizz

4. Comptes 2021 et décharge aux administrateurs

Audrey Cathelyns, la trésorière, présente les comptes de 2021 (voir slides en annexe).

- Malheureusement, suite à des problèmes informatiques, les comptes de 2020 n'ont pas pu être transmis lors du transfert de mandat. Ils ont donc dû être reconstitués.
- Certains comptes ne pouvant être justifiés et certaines factures ne pouvant plus être ni recouvrées ni payées, un important travail de nettoyage de la comptabilité a été réalisé aboutissant à une perte exceptionnelle de 2.901,86€, prise sur les fonds propres de l'asbl.
- L'année 2021 couvre les dépenses administratives d'une saison complète et les dépenses opérationnelles d'une demi-saison (il n'y a pas eu de compétitions sur la première partie de 2021). Par contre, aucune recette n'a été enregistrée en 2021 (aide COVID pour la saison 2020-2021). Le résultat normal de 2021 aboutit à une perte de 3.375,11€.
- L'exercice 2021 se termine par une perte de 6.276,97€.
- Le bilan ayant été nettoyé, il ne reste que peu de postes au 31.12.2021 :
 - Immobilisations : site internet complètement amorti et du matériel informatique (3 ordinateurs nouvellement acquis et un projecteur complètement amorti)
 - Créances : un montant ouvert auprès d'un club suite à un double paiement effectué par erreur début 2021 et identifié juste avant l'AG.
 - Actifs circulants : montant en banque
 - Fonds propres : un beau matelas de résultats reportés cumulés, diminué par la perte de cet exercice
 - Provision : montant à récupérer sur la participation des arbitres dans leur tenue, compensé par un montant d'arbitrage à payer dès réception de la note de frais (apuré entre temps). La caisse d'arbitrage renflouée fin décembre.
 - Dettes : facture reçue juste avant la clôture des comptes et qui a été payée début janvier 2022.

Les comptes 2021 sont approuvés à l'unanimité, tout comme la décharge aux administrateurs.

5. Examen des propositions de modifications des statuts et ROI

Voir présentation en pièce jointe et détails en annexe.

Vote	Article	Résultat amendement	Résultat proposition
Statuts			
1	Article 30 : Année sociale		Approuvé
2	Article 8, 11, 15 & 16		Approuvé
3	Article 9 : Composition		Approuvé
4	Articles 12, 13, 20, 24, 26 et 28		Approuvé
ROI			
1	Article 110 : Trésorerie		Approuvé
2	Article 310 : Convocations, indemnités et frais de déplacement		Approuvé
3	Article 120 : Amendes et frais		Approuvé
4	Article 300 : Hiérarchie (arbitres)		Approuvé
5	Article 205 : Calendrier		Approuvé
6	Article 220 : Organisation des rencontres 8.2. Organisation du match réserve		Rejeté
7	Article 220 : Organisation des rencontres 8.7. Matériel à fournir lors d'une rencontre		Approuvé
8	Article 220 : Organisation des rencontres 8.7. Envoi des feuilles de match		Approuvé
9	Article 220 : Organisation des rencontres 8.7. Organisation d'une rencontre		Rejeté
10	Article 220 : Organisation des rencontres 8.8. Suivi des arbitres pour l'organisation du match réserve	Approuvé	
11	Article 225 : Forfaits 9.2 Forfait imposé	Rejeté	Approuvé
12	Article 230 : Changement d'une rencontre 10.5. Demande de changement	Rejeté	Rejeté
	Article 230 : Changement d'une rencontre 10.9 : Report d'une rencontre en cas de non-conformité aux normes d'homologation		
13	Article 240 : Qualification des joueurs 11.9. Joueur actif		Approuvé
14	Article 245 : Organisation spécifique des compétitions seniors 12.1. Structure	Rejeté	Approuvé
	Article 245 : Organisation spécifique des compétitions seniors 12.2 : Processus de montées et descentes		

15	Article 245 : Organisation spécifique des compétitions seniors 12.2. : Retard au calendrier		Approuvé
16	Article 220 : Organisation des rencontres		Approuvé
17	Article 200 : Généralité		Approuvé
18	Article 250 : Organisation spécifique des compétitions jeunes 13.2. Organisation des compétitions jeunes	Approuvé	
19	Article 250 : Organisation spécifique des compétitions jeunes 13.3. Organisation des compétitions jeunes	Approuvé	
20	Article 250 : Organisation spécifique des compétitions jeunes 13.2. Type de compétitions	Rejeté	Rejeté
21A	Article 250 : Organisation spécifique des compétitions jeunes		
21B	Article 250 : Organisation spécifique des compétitions jeunes		Approuvé

6. Elections

Thibault Lycops présente les candidatures soumises au vote.

Un membre demande si la procédure relative à l'introduction des candidatures a été respectée. D'après les statuts, les candidatures doivent être introduites 20 jours avant l'AG. Toutefois, l'appel à candidatures, établi par l'OA, mentionnait un délai moindre. L'AG accepte de passer à l'élection des administrateurs.

Résultats :

- Représentants de l'entité de Buxelles-Capitale :
 - Thibault Lycops : 57 pour, 6 contre, 0 abstention, 4 nuls
 - Audrey Cathelyns : 57 pour, 6 contre, 0 abstention, 4 nuls
 - Quentin Ballinger : 54 pour, 6 contre, 3 abstentions, 4 nuls
- Représentants de l'entité du Brabant wallon :
 - Francis Offermans : 55 pour, 6 contre, 2 abstentions, 4 nuls
 - Frédéric Schmitt : 56 pour, 7 contre, 0 abstention, 4 nuls
 - Eric Davaux : 53 pour, 10 contre, 0 abstention, 4 nuls
- Responsable de la Cellule sportive :
 - Didier Vanleeuw : 53 pour, 10 contre, 3 abstentions, 1 nul
- Responsable de la Cellule arbitrage :
 - Emmanuel Bonami : 63 pour, 0 contre, 3 abstentions, 1 nul

7. Intermède : quizz

8. Budget saison 2022-2023

Suite à la modification de l'année sociale, le budget proposé s'est aligné sur la saison sportive 2022-2023. Le budget avec ses différents postes sont expliqués et en lien avec les dépenses de la saison passée.

Suite à la décision de l'AG de maintenir les qualifications aux finales francophones, le x proposé au vote et qui sert à équilibrer le budget, se porte sur l'option 1, soit un x à 3,54€.
Le budget est adopté à l'unanimité.

A titre informatif, le montant du Y, qui sert à constituer la provision pour la caisse de compensation d'arbitrage, est présenté aux membres de l'AG. Vu l'augmentation des prix du carburant, le Y a été fixé à 50€ (= 30€ + 20€), au lieu de 48€.

9. Divers

- Niveau de carte de coach en province

Le BWBC confirme qu'il est toujours de la compétence de la FVWB d'attribuer les cartes de coach en fonction des brevets ADEPS obtenu. Le BWBC, via les représentants du BW et du BC ont essayé à 2 reprises d'amender l'article du ROI de la FVWB afin que les AOC aient la liberté de pouvoir déterminer le niveau nécessaire pour coacher en provinciale. Ceci afin d'éviter de devoir imposer des forfaits à des équipes P3 ou P4 pour absence de carte de coach. Malheureusement, les 2 tentatives ont échouées. Harry Mabille explique qu'au niveau Volley Belgium, l'absence de carte de coach est sanctionnée différemment entre VV (une amende de 50€) et FVWB (un forfait). Il y a donc là aussi une inégalité. La proposition de l'OA du BWBC est de convoquer une AG extraordinaire, en virtuel, le 18 juin 2022 avec un seul point à l'ODJ relatif aux cartes de coach dans l'AOC (article 215), afin que la mesure soit effective pour la saison 2022-2023. Rien ne change pour les jeunes.
Les membres marquent leur accord à l'unanimité.

- Informations suite à l'AG de la FVWB
 - Plaquettes : plus nécessaires en Promotion et en provinciale
 - Numéro des maillots de 1 à 99 en promotion et en provinciale
 - Demande a été faite par la FVWB à Volley Belgium afin de s'aligner sur ces mesures

- Formation continue des coaches

Changement du principe de la formation continue. Le système des points à obtenir chaque saison afin de renouveler sa carte de coach a été allégé. Dorénavant, pour renouveler chaque saison sa carte de coach, il faudrait suivre 2h de formation pendant la saison.
La FVWB a promis une communication et des mesures transitoires.

- Trésorerie

Les factures pour la saison 2021-2022 vont bientôt être envoyées.
L'OA a décidé qu'aucune amende ne sera facturée aux clubs pour la saison 2021-2022 sauf en ce qui concerne les forfaits.

10. Clôture

La séance est levée à 12h40.

Audrey Cathelins



Thibault Lycops

